

### LE RESEAU 2017

#### Etat général

Pour la semaine en cours, 22 parcelles font l'objet d'une observation. 18 parcelles sous contrôle d'un T2 fongicide ne sont pas observées pour les maladies du feuillage conformément au protocole BSV betteraves.

### NUISIBLES ET PARASITES

#### TEIGNES

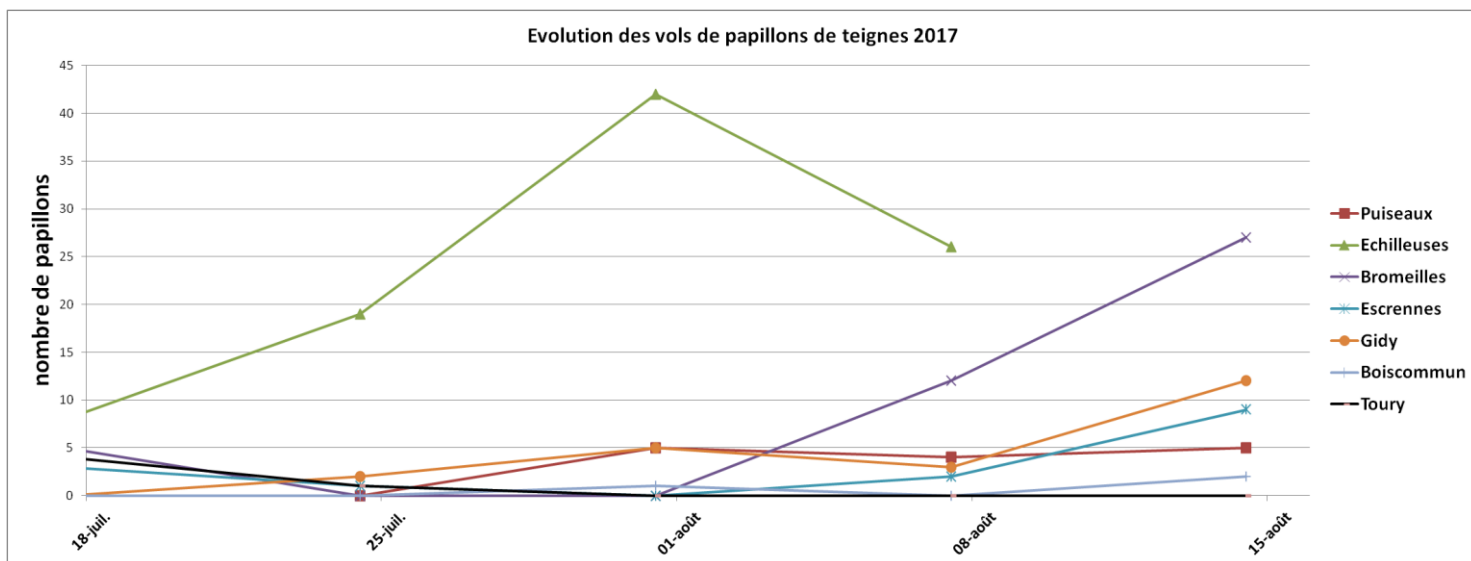
##### Contexte d'observations

Des galeries dans les pétioles et des amas noirs pulvérulents sont observés. On peut même trouver des chenilles à la base des pétioles.



Relevés des pièges à papillons :

			17 juillet	24 juillet	31 juillet	7 août	14 août
45	Puisseaux	ITB	0	0	5	4	5
	Echilleuses	Coop de Puisieux	8	19	42	26	nc
	Bromeilles	Cristal Union	5	0	0	12	27
	Escrennes	Cristal Union	3	1	0	2	9
	Gidy	Tereos	0	2	5	3	12
	Boiscommun	Soufflet	0	0	1	0	0
28	Toury	Cristal Union	4	1	0	0	2

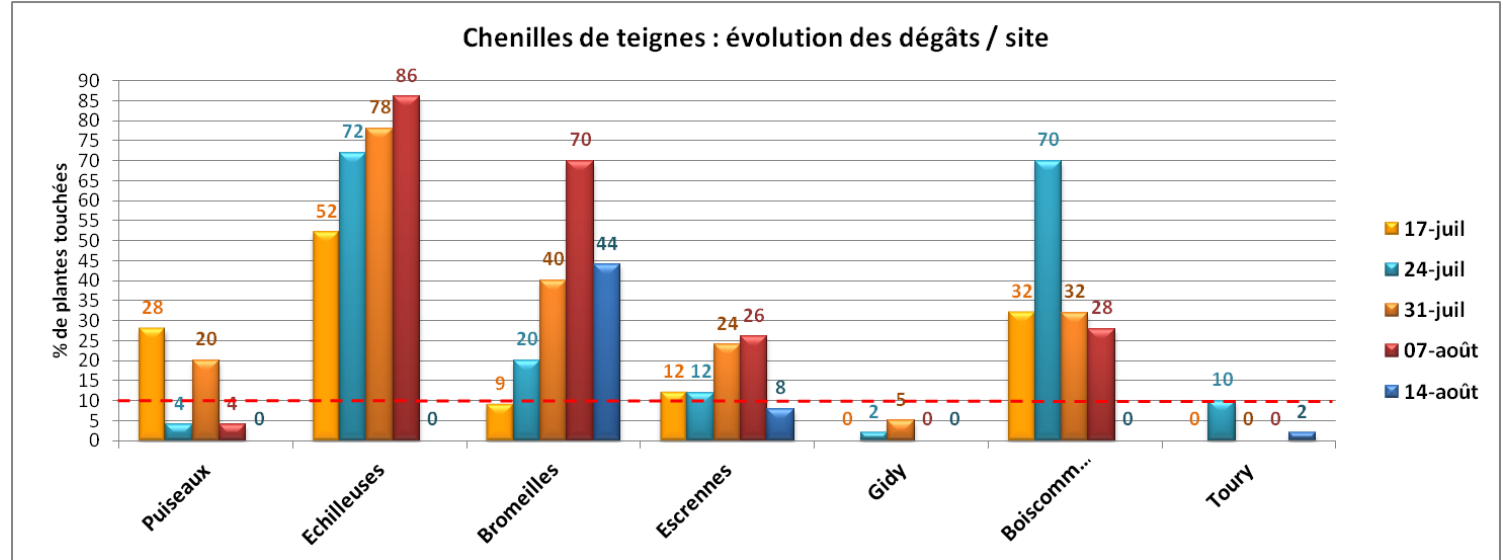


Une augmentation des vols est observé à Bromeilles avec 27 papillons capturés contre 12 la semaine précédente, 9 papillons à Escrennes contre 2 précédemment et à Gidy avec 12 papillons contre 3 la semaine dernière. Pour les autres sites, les captures restent à un niveau insignifiant.

### Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% de plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.**

### Observations de la semaine



1 parcelle est au seuil d'intervention et la gravité est toujours importante pour Bromeilles (44%). Les autres parcelles ne sont pas renseignées ou n'ont pas de dégâts observés, Toury est à 2%, Escrennes à 8%.

## NOCTUELLES

### Contexte d'observations

Des perforations de 1 à 2 cm sont observées dans les feuilles jusqu'à ne laisser que les nervures pour les attaques les plus graves. L'observation des chenilles est délicate et ce sont leurs déjections qui témoignent d'une activité importante. En remuant délicatement le feuillage, il est possible de retrouver des chenilles projetées au sol.

### Seuil de nuisibilité

Au stade couverture du sol, le seuil de nuisibilité est atteint si **50% des plantes présentent des perforations.**

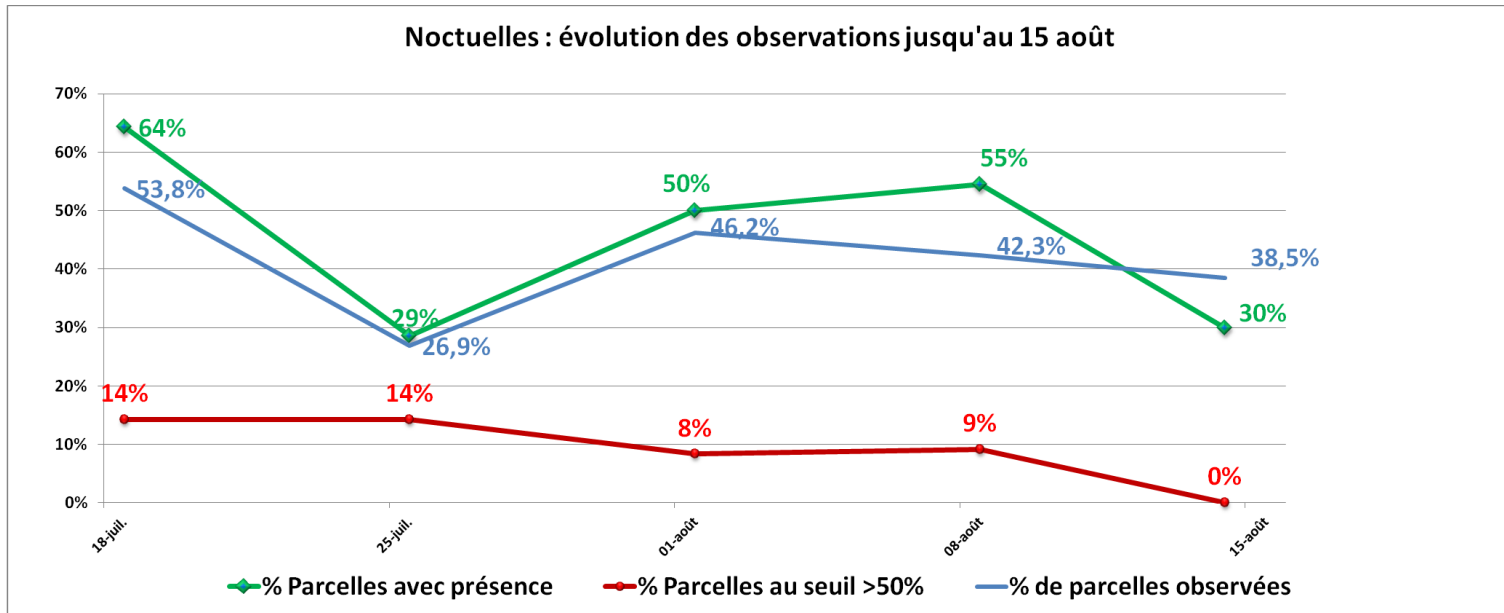
En l'absence d'irrigation, les dégâts sont plus fréquents.



*Chenilles avec déjections à proximité*

## Observations de la semaine

Seulement 10 parcelles ont été observées cette semaine. **30%** font état de présence de noctuelles, soit 3 parcelles. Aucune parcelle n'est au seuil de nuisibilité.



Toujours pas d'activité significative de ce parasite, Il faudra surveiller attentivement en absence de pluie ou à l'arrêt de l'irrigation.

## MALADIES DU FEUILLAGE

**Avant tout traitement, déterminer le type de maladie afin d'optimiser la protection fongicide**, en évitant tout risque de confusion avec les autres maladies foliaires (Cf. fiches de reconnaissance des bioagresseurs, disponibles sur le site internet de l'ITB).



Oïdium



Rouille



Cercosporiose



Ramulariose

**Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis** par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de protection après le 15 août</b>				
Oïdium	Toutes régions	30%	Pas de	Pas de T3
Rouille	Toutes régions	40%	T2	
Ramulariose	Toutes régions	20%	25%	
Cercosporiose	Toutes régions	20%	25%	

## Contexte d'observations

22 parcelles représentatives au niveau géographique, pédologique, variétal ont été choisies. Tous les lundis, un prélèvement aléatoire **de 100 feuilles** issues de la couronne intermédiaire des betteraves est effectué, dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle. Les feuilles observées permettent de déterminer la présence ou non de maladies et de vous informer lorsque les seuils sont atteints.

## Détail des observations du 08 juillet au 14 août :

Département	Commune	Organisme	Variété	Cercosporiose			Oïdium			Rouille			Ramulariose			Date T1	Date T2				
				Tolérance	1-août	8-août	14-août	Tolérance	1-août	8-août	14-août	Tolérance	1-août	8-août	14-août			Tolérance	1-août	8-août	14-août
28	TERMINIERS	TEREOS (ARTENAY)	CELCIUS		50	T2	T2		0	T2	T2		20	T2	T2		2	T2	T2	13-juil.	7-août
	GIVRY	TEREOS (ARTENAY)	ECUREUIL		30	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2	13-juil.	7-août
	FRESNAY L'ÉVEQUE	CRISTAL-UNION (TOURY)	ECUREUIL		T1	47	T2		T1	18	T2		T1	51	T2		T1	26	T2	19-juil.	9-août
	BAUDREVILLE	ALLIANCE NEGOCE TOURY	BEETLE		11	34	T2		1	4	T2		92	T2	T2		6	7	T2	11-juil.	1-août
	SOURS	SCAEL	BARENTS		T1	27	T2		T1	0	T2		T1	37	T2		T1	7	T2	23-juil.	10-août
45	CROTTE EN PITHIVERAIS	ITB 45	CHLOELIA KWS		T1	21	T2		T1	0	T2		T1	26	T2		T1	1	T2	21-juil.	11-août
	NEUVILLE AUX BOIS	GEETA PITHIVIERS	FORTISSIMA KWS		T1	23	T2		T1	0	T2		T1	6	T2		T1	0	T2	25-juil.	1-août
	OUZOZER DES CHAMPS	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	PAPILLON		45	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2	13-juil.	2-août
	ESTOUY	ITB 45	CHLOELIA KWS		T1	33	T2		T1	17	T2		T1	34	T2		T1	0	T2	21-juil.	9-août
	DADONVILLE	CRISTAL-UNION (PITHIVIERS)	LEWINIA KWS		T1	15	28		T1	1	1		T1	15	15		T1	2	2	18-juil.	
	YEVRE LA VILLE	COOP DE PITHIVIERS	LEWINIA KWS		T1	29	T2		T1	0	T2		T1	34	T2		T1	0	T2	22-juil.	nc
	BRICY	ITB 45	CELCIUS		86	T2	T2		38	T2	T2		70	T2	T2		16	T2	T2	13-juil.	1-août
	CHEMAULT	SOUFFLET AGRICULTURE	LIBELLULE		T1	T1	4		T1	T1	3		T1	T1	52		T1	T1	0	25-juil.	
	BROMEILLES	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	ECUREUIL		T1	90	T2		T1	0	T2		T1	1	T2		T1	1	T2	21-juil.	nc
	ECHILLEUSE	COOP DE PUISEAUX	BARENTS		86	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2	13-juil.	2-août
	SOUGY	ITB 45	ACACIA		T1	10	5		T1	0	0		T1	1	21		T1	0	0	20-juil.	
	ARTENAY	TEREOS (ARTENAY)	BTS 505		15	45	T2		0	0	T2		2	9	T2		0	0	T2	17-juil.	14-août
	CORBEILLES EN GATINAIS	ITB 45	LONDON		T2	T2	24		T2	T2	0		T2	T2	0		T2	T2	0	3-juil.	26-juil.
	SCEAUX DU GÂTINAIS	ITB 45	LINOTTE		T1	56	T2		T1	0	T2		T1	1	T2		T1	0	T2	18-juil.	7-août
	SCEAUX DU GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	BTS 7845		53	T2	T2		0	T2	T2		3	T2	T2		0	T2	T2	11-juil.	4-août
	TREILLES EN GÂTINAIS	CRISTAL-UNION (CORBEILLES)	LEWINIA KWS		58	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2		0	T2	T2	12-juil.	4-août
	VIMORY	OUVRE ET FILS (SOUPPES)	LEWINIA KWS		T1	56	T2		T1	0	T2		T1	8	T2		T1	2	T2	19-juil.	4-août

**Attention :** Les seuils de traitement changent **à partir du 15 août**. Vous trouverez ces seuils dans le tableau ci contre :

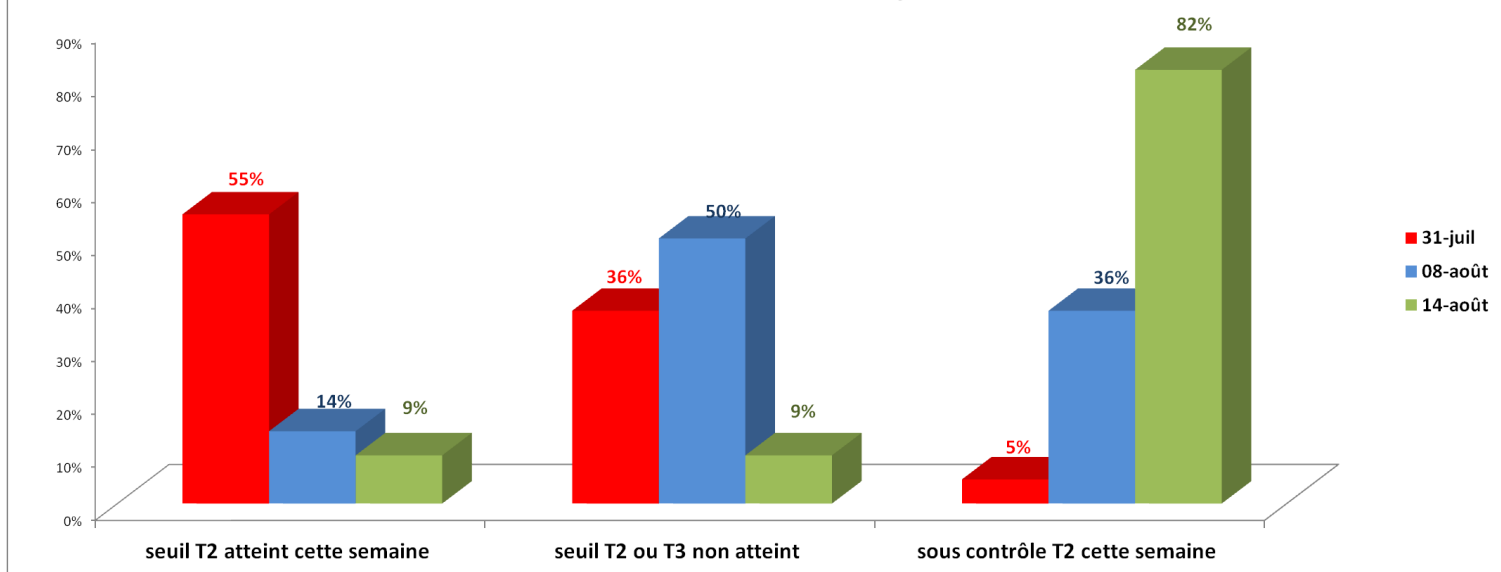
Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de protection après le 15 août</b>				
Oïdium	Toutes régions	30%	Pas de	Pas de T3
Rouille	Toutes régions	40%	T2	
Ramulariose	Toutes régions	20%	25%	
Cercosporiose	Toutes régions	20%	25%	



Symptômes de cercosporiose

## Synthèse des observations au 08 août





Etat des observations maladies du 31 juillet au 14 août

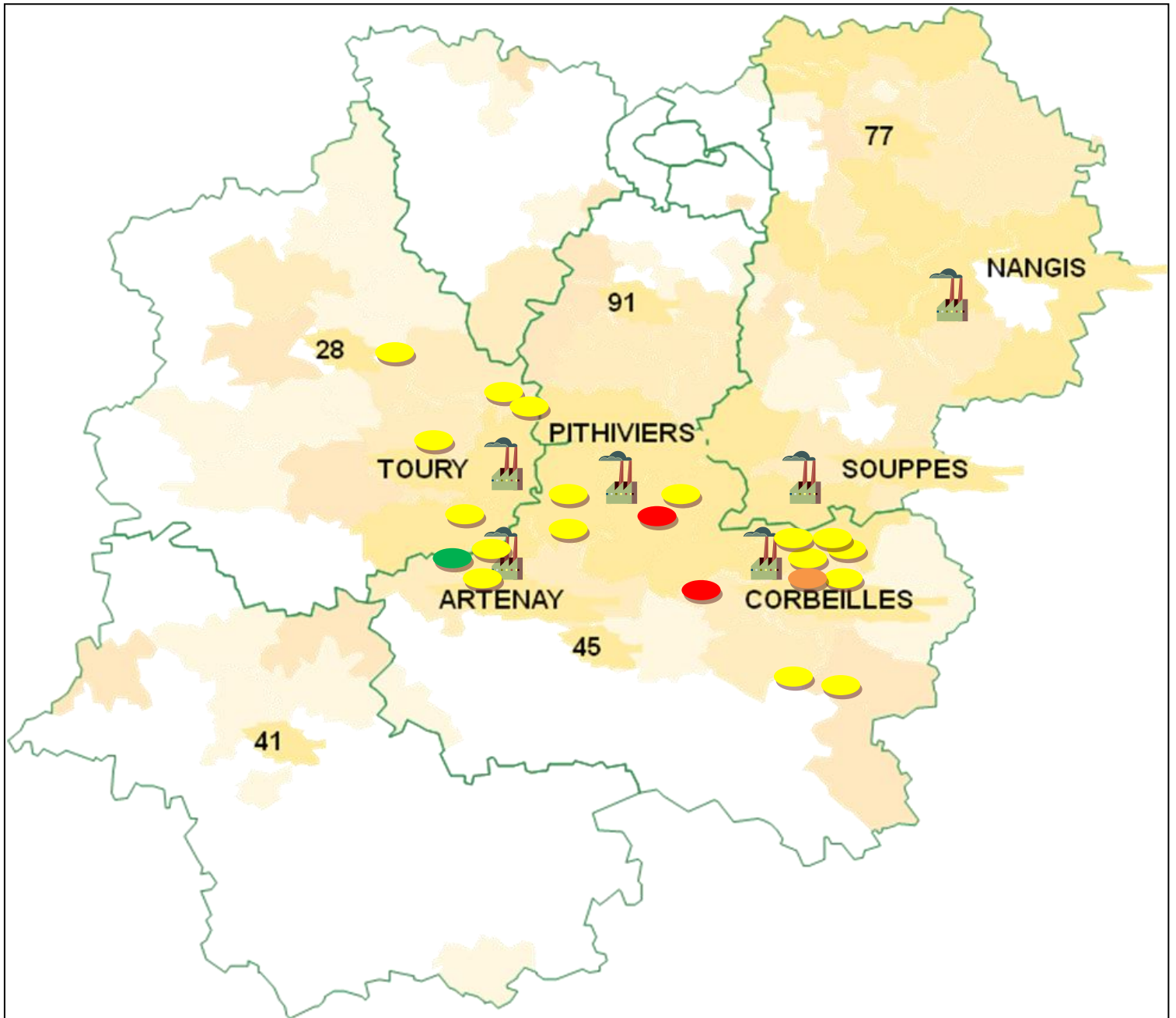


## Au 14 août :

- 9% soit 2 parcelles atteignent le seuil d'intervention T2 dont 1 pour de la cercosporiose (Dadonville) et 1 pour de la rouille (Chemault).
- 9% soit 2 parcelles n'atteignent pas le seuil de renouvellement T2 ou T3 et sont toujours sous contrôle du T1 pour Sougy et contrôle du T2 pour Corbeilles en Gâtinais.
- Enfin 82% soit 18 parcelles sont toujours sous contrôle d'un T2 depuis 8 à 15 jours.

Il convient de rester attentif au développement de la cercosporiose **au seuil T2 dans maintenant 19 des 22 sites suivis**, en particulier dans les parcelles emblavées avec des variétés non **tolérantes** car la pression peut augmenter très rapidement.

-  Parcelle sous contrôle d'un T1
-  Parcelle sous contrôle d'un T2
-  Parcelles seuil T2 atteint cette semaine
-  Parcelles sous contrôle d'un T2 depuis 8 à 15 jours



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.